



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/55
3 mai 2025

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-seizième réunion
Montréal, 26-30 mai 2025
Point 9 c) de l'ordre du jour provisoire¹

Proposition de projet Turkménistan (LE)

Ce document contient les observations et la recommandation du Secrétariat concernant la proposition de projet suivante :

Élimination

- | | | |
|--|--------|---------------------|
| • Plan de gestion de l'élimination des HCFC
(étape II, troisième tranche) | ONU DI | Approbation globale |
|--|--------|---------------------|

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/1

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Turkménistan (LE)

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (étape II)	ONUDI (principale)	86°	Élimination de 67.5% d'ici 2025

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2023	4,26 tonnes PAO
--	--------------	-----------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2024	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en labo	Consommation sectorielle totale
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					3,54				3,54

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	6,80	Point de départ des réductions globales durables:	6,80
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	4,59	Restante :	2,21

(V) PLAN D'ACTIVITÉS ENDOSSÉ		2025	2026	2027	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,29	0,0	0,0	0,29
	Financement (\$US)	42 800	0	0	42 800

((VI) DONNÉES DU PROJET			2020	2021	2022	2023-2024	2025	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal (tonnes PAO)			4,42	4,42	4,42	4,42	2,21	s.o.
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			4,42	4,42	4,42	4,42	2,21	s.o.
Financement approuvé en principe (\$US)	ONUDI	Coûts du projet	165 000	0	103 500	0	40 000	308 500
		Coûts d'appui	11 550	0	7 245	0	2 800	21 595
Financement approuvé par ExCom (\$US)		Coûts du projet	165 000	0	103 500	0	0	268 500
		Coûts d'appui	11 550	0	7 245	0	0	18 795
Financement total demandé pour approbation à cette réunion (\$US)		Coûts du projet					40 000	40 000
		Coûts d'appui					2 800	2 800

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Turkménistan, l'ONUDI, en tant qu'agence d'exécution désignée, a soumis une demande de financement pour la troisième et dernière tranche de la deuxième phase du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), d'un montant de 40 000 \$US, assorti de frais d'appui d'agence de 2 800 \$US.² La soumission comprend un rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la deuxième tranche et le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2025-2026.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Turkménistan a déclaré, dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme de pays, une consommation de 3,54 tonnes PAO de HCFC en 2024, soit 47,9 pour cent de moins que la consommation de référence de HCFC du pays aux fins de conformité. Les données au titre de l'article 7 pour 2024 n'ont pas encore été soumises. La consommation de HCFC entre 2020 et 2024 est présentée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Turkménistan (données au titre de l'article 7, 2020–2024)

HCFC-22	2020	2021	2022	2023	2024*	Référence
Tonnes métriques (tm)	68,54	79,36	73,30	77,38	64,45	124,14
Tonnes PAO	3,77	4,36	4,03	4,26	3,54	6,80

* Données du programme de pays

3. La consommation de HCFC-22 a continué de diminuer grâce à la mise en œuvre des activités du PGEH, notamment l'application d'un système de licences et de quotas, la formation des techniciens du secteur de l'entretien, des campagnes de sensibilisation du public, l'interdiction d'importer des équipements fonctionnant aux HCFC depuis 2016, et l'augmentation des importations d'équipements de réfrigération et de climatisation (RAC) fonctionnant avec des frigorigènes de substitution. L'augmentation de la consommation en 2021 par rapport à 2020 est due à la reprise des importations après la réouverture des frontières à la suite de la pandémie de COVID-19, et celle de 2023 s'explique par une consommation plus faible l'année précédente, en raison de la situation économique du pays.

Rapport de mise en œuvre du programme de pays

4. Le gouvernement du Turkménistan a communiqué, dans le rapport de mise en œuvre du programme de pays de 2023, des données de consommation de HCFC par secteur qui sont conformes à celles déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

5. Le gouvernement du Turkménistan a ratifié l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal, le 31 août 2020. La délivrance des licences d'importation pour toutes les substances réglementées, l'attribution des quotas et l'octroi d'autorisations aux importateurs et exportateurs sont régis par la loi sur la protection de la couche d'ozone, administrée par le Ministère de la protection de l'environnement (MEP) du Turkménistan.

6. Quarante inspecteurs de l'environnement (dont 20 femmes) des services d'hydrométéorologie et de contrôle écologique de l'État ont reçu une formation sur les mesures du Protocole de Montréal, les

² Conformément à la lettre du 26 mars 2025 du Ministère de la protection de l'environnement du Turkménistan adressée à l'ONUDI.

technologies de substitution utilisant des substances n'appauvrissant pas la couche d'ozone (SAO), le système de licences et de quotas pour les SAO et l'identification de ces substances.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

7. Dans le cadre de la deuxième tranche, un centre académique d'excellence a reçu huit simulateurs de formation et a dispensé une formation à leur utilisation; le centre a également formé dix formateurs (dont deux femmes) sur les exigences internationales en matière de certification des techniciens pour de bonnes pratiques d'entretien. Vingt techniciens (dont deux femmes) ont été formés et certifiés à l'utilisation en toute sécurité de frigorigènes à potentiel de réchauffement planétaire (PRP) faible ou nul, à la récupération et à la destruction des SAO, ainsi qu'à l'efficacité énergétique; cinquante parties prenantes des secteurs public et privé (dont 12 femmes) ont participé à des sessions de formation sur les frigorigènes de substitution et l'efficacité énergétique. Pour l'activité liée à la mise en place d'un système de régénération, les mesures réglementaires nécessaires ont été identifiées et proposées (par exemple, l'interdiction du dégazage intentionnel de SAO, le contrôle obligatoire des fuites pour les systèmes de réfrigération industrielle et les groupes de production d'eau glacée, et l'obligation de collecte, de régénération et d'élimination des SAO); la documentation technique pour l'établissement d'un système national de régénération des SAO et des HFC a été finalisée, et trois entreprises ont été sélectionnées en tant que sites de régénération et bénéficiaires potentiels.

Mise en œuvre et suivi du projet

8. L'Unité nationale pour l'ozone (UNO), relevant du MEP, est chargée du suivi et de la mise en œuvre de toutes les activités du PGEH, de l'établissement des rapports d'avancement, et de la collaboration avec les parties prenantes pour l'élimination des HCFC. Dans le cadre de la deuxième tranche, les dépenses liées à la mise en œuvre et au suivi du projet se sont élevées à 5 000 \$US, soit le montant total approuvé, et ont couvert les coûts liés au personnel et aux consultants (2 000 \$US), aux déplacements (1 000 \$US), aux ateliers/réunions (1 000 \$US) et à d'autres dépenses (1 000 \$US).

Niveau de décaissement des fonds

9. En mars 2025, sur les 268 500 \$US approuvés à ce jour, 254 588 \$US avaient été décaissés par l'ONUDI, comme indiqué au tableau 2. Le solde de 13 912 \$US sera décaissé en 2025–2026.

Tableau 2. Rapport financier de la phase II du PGEH pour le Turkménistan (en \$US)

Tranche de financement	Fonds approuvés	Fonds décaissés	Taux de décaissement (%)	Solde des fonds
Première	165 000	165 000	100	0
Deuxième	103 500	89 588	86,6	13 912
Total	268 500	254 588	94,8	13 912

Plan de mise en œuvre de la troisième et dernière tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

10. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juillet 2025 et décembre 2026 :
- a) Élaboration et application d'un système de certification pour les spécialistes du secteur RAC et formation de 150 techniciens à l'utilisation et à la manipulation en toute sécurité de frigorigènes à PRP faible ou nul, à la récupération et à la destruction des SAO, ainsi qu'à l'efficacité énergétique (10 000 \$US); et
 - b) Mise en place d'un système de régénération basé sur les bénéficiaires sélectionnés au cours de la deuxième tranche, y compris l'acquisition et la livraison d'équipements de

récupération et de régénération des SAO,³ l'organisation de formations et le lancement du système de régénération des SAO, l'obtention des autorisations nécessaires, ainsi que le soutien au fonctionnement du centre pendant trois ans (30 000 \$US, plus le solde de la tranche précédente).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

11. Le gouvernement du Turkménistan a émis des quotas d'importation de HCFC conformes aux objectifs de contrôle du Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

12. Le Secrétariat a noté que, dans le cadre du programme de certification, des cours de formation portant sur l'utilisation en toute sécurité de frigorigènes à PRP faible ou nul, la récupération et la destruction des SAO, ainsi que l'efficacité énergétique avaient été lancés pendant la deuxième tranche. Toutefois, leur mise en œuvre complète sera achevée lors de la troisième tranche, après l'adoption du régime obligatoire de certification au début de l'année 2026.

13. Le Secrétariat a par ailleurs noté que des mesures réglementaires visant à interdire le dégazage intentionnel de SAO, à imposer un contrôle obligatoire des fuites pour la réfrigération industrielle et les groupes de production d'eau glacée, et à introduire l'obligation de collecte, de régénération et d'élimination des SAO avaient été identifiées et proposées. Leur adoption est prévue pour la première moitié de 2026, en cohérence avec la mise en œuvre du régime obligatoire de certification et en synergie avec le projet d'inventaire national des banques de substances usagées ou indésirables, actuellement en cours.

Plan de mise en œuvre de la troisième et dernière tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

14. Le Secrétariat a noté que le coût de la formation avait été réduit par rapport au plan initial, malgré la nécessité de former 150 techniciens. L'ONUDI a expliqué que cette réduction était due à la création d'un centre de formation moderne à l'Université internationale du pétrole et du gaz Yagshygeldi Kakayev, qui a accepté de fournir les services de formation à un coût nettement inférieur à celui initialement estimé lors de la planification du projet.

15. Le Secrétariat a demandé des informations sur l'état d'avancement de la mise en place du système de régénération des SAO. L'ONUDI a répondu que la deuxième tranche avait principalement servi à poser les bases nécessaires à l'établissement de ce système, notamment l'identification et la proposition de mesures réglementaires, la préparation des supports de formation, et la sélection des sites destinés à accueillir les futures installations de régénération. En raison du coût élevé de l'équipement requis, les activités d'acquisition et d'installation se poursuivront dans le cadre de la troisième tranche. Les coûts ont été révisés pour refléter les prix actuels du marché concernant l'acquisition des équipements et pour garantir la mise en place complète d'un système national de régénération. Ces coûts révisés restent dans les limites du budget de la tranche. Le champ d'application révisé comprend l'acquisition d'équipements, la formation

³ Unité de régénération, contenant rechargeables, filtres et accessoires.

du personnel, les procédures d'obtention des autorisations, et le soutien opérationnel du centre sur une période de trois ans.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes

16. Le gouvernement du Turkménistan met en œuvre le Plan d'action national pour l'égalité des sexes pour la période 2021–2025 et applique de manière systématique des mesures visant à promouvoir l'égalité entre les sexes. Conformément aux décisions 84/92 d) et 90/48 c), une approche tenant compte de la dimension de genre a été appliquée par l'Unité nationale de l'ozone (UNO), en coordination avec l'ONUDI, grâce à des formations et supports liés au genre élaborés dans le cadre de la deuxième tranche de la phase II. L'UNO collabore avec les centres d'excellence afin de garantir des possibilités égales de développement de carrière pour les techniciennes. La participation des femmes a été assurée dans diverses activités, y compris les formations, réunions et ateliers.

Durabilité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

17. La durabilité de l'élimination des HCFC au Turkménistan est assurée par le maintien de contrôles efficaces sur les importations de HCFC et d'équipements fonctionnant aux HCFC, avec la formation des agents des douanes effectuée indépendamment du PGEH, et une interdiction d'importer des équipements à base de HCFC en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016. Le centre d'excellence, au moyen des fonds du PGEH et de cofinancements, garantira la durabilité à long terme de la formation des techniciens en RAC tout en promouvant l'adoption d'alternatives à PRP plus faible et la collecte et la régénération obligatoires des SAO. Les risques liés à la mise en œuvre du PGEH sont atténués grâce à l'appui solide du gouvernement du Turkménistan, qui reste déterminé à respecter ses obligations au titre du Protocole de Montréal et à renforcer davantage la législation pertinente. Le projet de préparation de la phase III du PGEH est soumis à la présente réunion, renforçant encore davantage les mesures de contrôle et préparant le secteur à l'élimination totale des HCFC.

Conclusion

18. Le gouvernement du Turkménistan a respecté ses objectifs de consommation de HCFC pour la période 2022–2024. La consommation de HCFC en 2024 s'est élevée à 3,54 tonnes PAO, soit 48 pour cent en-dessous de l'objectif fixé pour le pays au titre du Protocole de Montréal et de la consommation maximale autorisée spécifiée dans l'Accord. Les progrès prévus ont été réalisés et le seuil de décaissement de 20 pour cent pour la deuxième tranche de la phase II du PGEH a été atteint.

RECOMMANDATION

19. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Turkménistan; et recommande par ailleurs l'approbation globale de la troisième et dernière tranche de la phase II du PGEH pour le Turkménistan, ainsi que du plan de mise en œuvre correspondant de la tranche 2025–2026, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous.

	Titre du projet	Financement du projet (en \$US)	Frais d'appui (en \$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)	40 000	2 800	UNIDO